



Section régionale
des pays de la Loire

Maison des syndicats CP8 - 8 place de la
gare de l'état, 44100 Nantes
tél : 02 40 35 96 55 fax : 02 40 35 96 56
mél : dfr.pdl@fsu44.org

Déclaration de la FSU à la Commission Académique de l'Action Sociale

Mesdames, Messieurs les membres de la CAAS

Tout d'abord, nous tenons à signaler notre incompréhension d'une réunion en visio quand dans le même temps, on demande aux enseignant·es de travailler dans des classes de 30 élèves ou plus. Nous pensons qu'au regard du nombre de participant·es à la CAAS, une réunion en présentiel pouvait se réfléchir.

À la situation sanitaire dégradée, s'ajoute une situation économique dégradée pour nombre de travailleur·euses des services et fonctions publics. Les hausses continues de l'énergie, de l'essence et de certaines denrées grèvent les budgets de nos collègues les plus précaires. Le refus de la ministre Monchalain de dégeler le point d'indice et sa volonté de recourir à l'indemnitaire vont continuer de pénaliser nos collègues qui verront leur décrochage de pouvoir d'achat s'accroître. Cette décision a entraîné le départ de la FSU des pseudo négociations organisées par la ministre. Les 15€ versés dans le cadre de la PSC ne sont pas un gain de pouvoir d'achat. Nous restons éloigné·es dans le projet proposé par la ministre de la nécessité du 100 % sécu que revendique la FSU.

Face à cette politique, certain·es de nos collègues sont dans l'attente d'aides spécifiques et l'action sociale y répond.

Nous tenons à rappeler que la politique d'action sociale a pour but de répondre aux besoins des agent·es en terme de secours, logement, enfants, loisirs, restauration, handicap. Elle est la manifestation d'un lien qui se doit d'être fort entre les administrations, les organisations syndicales et les agent·es. Elle doit donc être renforcée et les budgets alloués par l'État doivent donc augmenter.

C'est pour cela que nous souhaitons savoir, entre autres, si le versement de la prime pour parent isolé sera effectif cette année. Des collègues AESH qui l'ont perçue les années précédentes sont dans l'attente de son versement.